Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation ordinaire

Titre : Coûts liés à la sécurité lors des matchs de football : le secret le mieux gardé de Lausanne sera-t-il enfin dévoilé ?

Initiant-e(-s) : Ilias Panchard

Lors de chaque match de football professionnel à Lausanne, les policières et policiers sont fortement mobilisées. Que ce soit la police cantonale vaudoise, celle de Lausanne et parfois celles d'autres cantons romands. Lors des matchs à risque, une moyenne de 150 agents de police sont mobilisés pour faire face au défi sécuritaire.

Une telle mobilisation pourrait avoir des conséquences négatives sur les autres missions exercées par la police. Un enjeu politique majeur consiste à convaincre les clubs de participer davantage en matière de sécurité sur le chemin, aux abords et dans les stades, en particulier dans la gestion des déplacements des supporteurs ultras.

En termes de coûts, le Conseiller d'État vaudois en charge de la sécurité a évoqué au début de la saison précédente un coût du dispositif sécuritaire évalué à un peu moins de 3 millions de francs pour l'ensemble des matchs du canton. En précisant que les clubs n'assument qu'environ 10% des coûts sécuritaires et que ce n'est pas au contribuable d'assumer ces coûts en exonérant l'immense majorité des coûts.

En réponse à une interpellation, la Municipalité botte en touche pour gagner du temps : *« Il est impossible de déterminer l'ensemble des coûts, car ils comprennent, certes, la présence policière lors du match, mais également bon nombre d'actions de prévention, d'analyse, d'organisation, de renseignements, en amont et en aval des rencontres, qui ne peuvent faire l'objet d'une comptabilisation formelle. »*

Au vu de ces éléments, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité est-elle enfin en mesure de nous communiquer les coûts sécuritaires détaillés des matchs de football lausannois ? Si non, pourquoi la Municipalité continue-t-elle de maintenir ces coûts secrets ?

2. Comment la facture se compose-t-elle (part cantonale, communale, clubs) ?

3. Quel est en moyenne le nombre d'heures de travail effectué par les agents de police lausannois dans la sécurité entourant les matchs ?

4. Quelle est la part due à la gestion des cortèges d'ultras entre la gare CFF et les stades ? Les clubs assument-ils une partie de ces coûts ?

5. Quelle est la contribution financière des clubs de football aux coûts de sécurité globaux par saison et cette contribution a-t-elle récemment évolué ?

6. Est-il correct d'affirmer que les clubs lausannois n'assument qu'environ 10% des coûts liés à la sécurité des matchs ? Quel est le montant de ces coûts pour lesquels la Municipalité a accordé une exonération aux clubs ?

7. La Municipalité négocie-t-elle avec les clubs pour les faire contribuer davantage à ces coûts ?

8. Si la Municipalité s'entête dans son refus de communiquer les montants dévolus à la sécurité des matchs de foot et, par le plus grand des hasards, ne souhaite pas répondre de façon précise aux questions précédentes, l'exécutif serait-il néanmoins prêt à fournir ces chiffres à la commission des finances ?

Lausanne, le 26.06.2024

Ilias Panchard